



SÉANCE D'INFORMATION PLAN DE STATIONNEMENT

Séance du mercredi 1^{er} juin 2022, 19h30

Maison de Paroisse

PRÉSENCES

- Le Président de la Ville du Locle:
- Le Vice-Président, chef de l'urbanisme
- La conseillère communale, cheffe de la sécurité
- Coordinateur de la Sécurité Publique
- Représentants du SCAN

Miguel Perez

Cédric Dupraz

Sarah Favre

Pascal Schaffter

Laurent Besancet

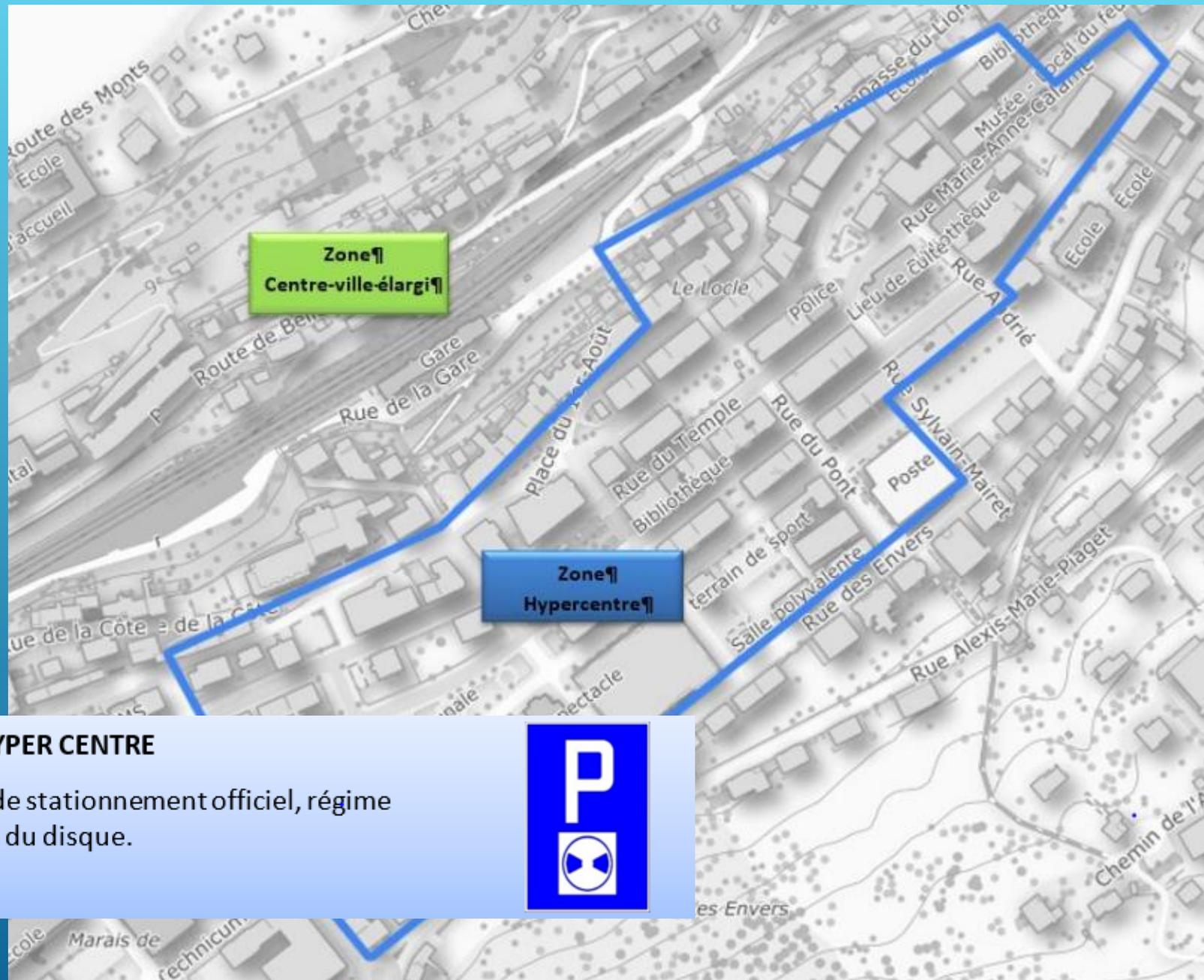
Philippe Montandon

OBJECTIFS

- **Garantir** une offre suffisante en places de stationnement pour les habitants ;
- **Encourager** les pendulaires à se rendre au Locle en covoiturage, en transports publics ou en utilisant la mobilité douce ;
- **Privilégier** dans l'hypercentre le stationnement de courte et moyenne durée, de manière à garantir une rotation des véhicules, pour favoriser les commerces, les entreprises et contribuer ainsi à dynamiser l'hypercentre ;
- **Faire participer** les pendulaires à l'entretien de la voirie (marquage, signalisation, entretien courant, etc.) et le développement des infrastructures pour la mobilité douce ;
- **Contribuer** à réduire les atteintes à l'environnement (bruit, pollution, engorgement des axes de transports) ;
- **Inciter** les entreprises à adopter des mesures encourageant leur personnel à réduire l'usage des transports motorisés individuels.

MISE EN PLACE 1^{ER} JUILLET 2022

- Hypercentre → zone bleue
 - Le secteur n'est pas soumis à macaron. → Il s'agira comme actuellement d'un périmètre comportant des zones bleues et des zones à durée limitée.



HYPER CENTRE

Je parque mon véhicule en utilisant un disque de stationnement officiel, régime "zone bleue", selon les règles inscrites au verso du disque.



CENTRE-VILLE ÉLARGI (cases blanches limitées à 2 heures)

Sous réserve que je sois inscrit en résidence principale au Locle, je peux obtenir :

Un **macaron "habitant" gratuit** (seuls les émoluments administratifs sont facturés) pour stationner de manière illimitée, dans les cases blanches limitées à 2 heures.

Le propriétaire pourra obtenir autant de macarons qu'il a de véhicule immatriculé à son nom et un seul macaron sera délivré par véhicule.

Sans macaron dans cette zone, je parque au maximum 2 heures du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00, avec le disque de stationnement. Chaque soir, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, je parque librement.



CENTRE-VILLE ÉLARGI (cases blanches limitées à 2 heures)

- Je peux obtenir un macaron "zone urbaine" pour un stationnement de durée illimitée **pour chaque véhicule** dont je suis détenteur et selon les tarifs décrits ci-dessous.
- Pour favoriser le **covoiturage**, le macaron peut être utilisé par 4 véhicules différents, mais de manière non simultanée.
- **Sans macaron** dans cette zone, je parque au maximum 2 heures du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00, avec le disque de stationnement. Chaque soir, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, je parque librement.



CENTRE-VILLE ÉLARGI (cases blanches limitées à 2 heures)

Du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00, je parque au maximum 2 heures avec le disque de stationnement. Chaque soir, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, je parque librement.

Je peux également acquérir des cartes à gratter

Je peux obtenir une autorisation de parcage via l'application (**ParkingPay**) ou par avance via internet au travers du Guichet unique (www.guichetunique.ch) .



Durée limitée à 2 heures
Excepté macaron
Du lundi au vendredi
De 07h00 à 19h00

TARIFS

Ayants droit	Emoluments administratifs	Prix du macaron
Habitants	Fr. 25.-	Fr. 0.-
Entreprises ayant leur siège au Locle	Fr. 25.-	Fr. 0.-
Externes	Fr. 25.- (premier macaron demandé au guichet) Fr. 20.- (renouvellement)	Fr. 120.- pour 1 mois Fr. 340.- pour 3 mois Fr. 1'100.- pour 12 mois
Externes macaron à gratter ou autorisation de 4h		Fr. 12.- par jour Fr. 48.- par semaine Fr. 5.- pour 4h

OBTENIR UN MACARON

- Je suis habitant-e de la ville du Locle:
 - Je reçois une facture informative (courant juin) → 25frs → je paie et je reçois mon macaron directement à mon domicile
- Je suis pendulaire
 - Je me rend sur le Guichet unique (www.guichetunique.ch)
 - Je rentre mes données, choisis le macaron voulu et paie le macaron
 - Je reçois une dizaine de jours après, mon macaron à mon domicile
- Je suis visiteur
 - Autorisation prise en avance:
 - J'utilise l'application ParkingPay et choisis l'autorisation de parcage qui m'intéresse. (4h, 1jour, 1semaine)
 - Je vais sur le guichet unique (www.guichetunique.ch) pour une autorisation de 4h, j'imprime l'autorisation et met derrière mon pare-brise
 - Autorisation prise sur place:
 - J'utilise l'application ParkingPay et choisis l'autorisation de parcage qui m'intéresse. (4h, 1jour, 1semaine)
 - J'utilise les cartes à gratter